

## Logement locatif social à La Réunion au 01/01/2016 Un logement sur cinq a moins de 5 ans

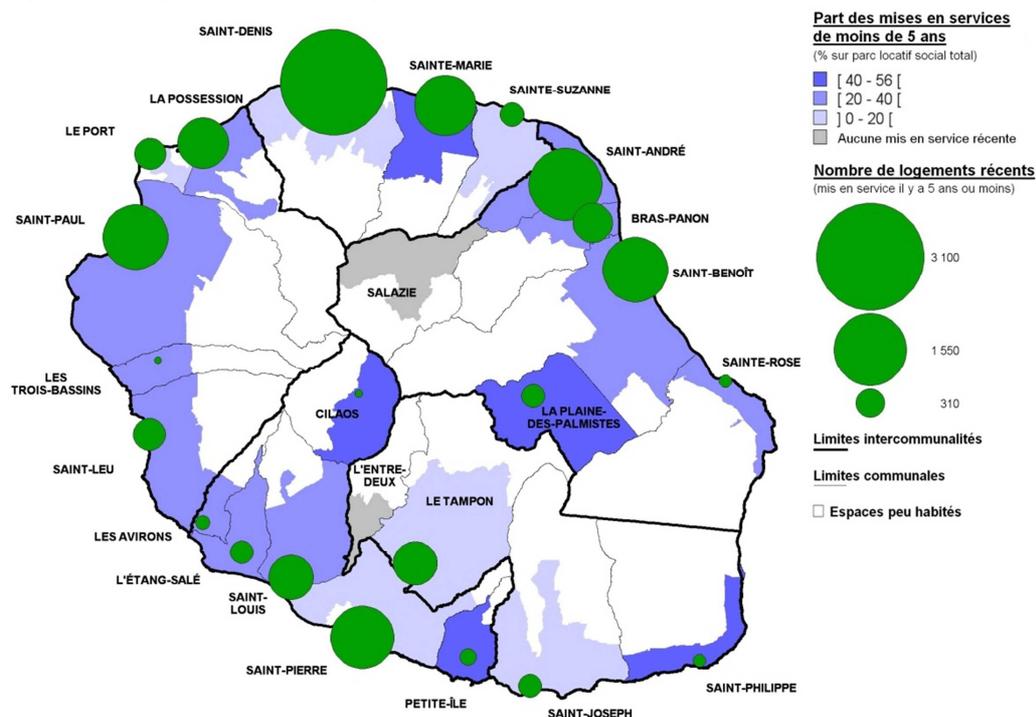
Début 2016, 67 650 logements locatifs sociaux sont implantés à La Réunion. Le parc réunionnais est particulièrement récent, avec un âge moyen de 19,5 ans. Un logement sur cinq a aussi moins de 5 ans, l'offre s'étant fortement redynamisée depuis 2011. Les mises en service ralentissent néanmoins légèrement sur un an, avec 4,1 % de croissance du parc en 2015, mais restent bien supérieures au niveau national (+ 1,7 %). En matière de financement, les logements locatifs très sociaux, destinés aux publics les plus défavorisés, sont majoritaires dans les mises en service 2015 (55 %).

Malgré une offre en nette progression sur les dernières années, la demande reste forte sur le département et la vacance de plus de 3 mois est très faible (0,7 %). Les ménages sont aussi peu enclins à déménager ; 8,7 % des logements seulement ayant changé d'occupants au cours de l'année. Début 2016, le loyer moyen d'un logement locatif social s'élève à 5,84 euros du m<sup>2</sup> habitable.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le parc locatif des bailleurs sociaux (*source*) est composé de 67 655 logements à La Réunion, dont 98,6 % sont proposés à la location. Les autres sont en attente de travaux ou de démolition, ou sont pris en charge par des associations.

Avec un âge moyen de 19,5 ans, le parc réunionnais est, avec celui de Guadeloupe, le plus jeune de France. Le parc métropolitain est deux fois plus ancien (39 ans), avec un minimum en Bretagne (31 ans), et un maximum dans le Grand Est et en Île-de-France (43 ans).

**Figure 1 – 14 300 mises en service depuis 2011**  
Nombre de logements locatifs sociaux mis en service depuis 2011 et part dans le parc au 01/01/2016 par commune à La Réunion



Source : SOeS-Deal, RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

© IGN - Deal 2016

### Une accélération des livraisons depuis 2011

Outre que le logement social s'est implanté plus tardivement dans les départements d'Outre-mer (à l'exception de la Guyane, 32 ans d'âge moyen), cette jeunesse s'explique en partie par l'accélération des livraisons de logements sociaux depuis 2011 (figure 1). Sur ces cinq années, 14 300 logements ont été mis en service à La Réunion, avec un maximum atteint en 2014 (3 500 logements). Début 2016, un logement locatif sur cinq (21 %) a moins de 5 ans dans le parc locatif social. Comparativement aux autres régions françaises, seule la Guyane a bénéficié d'une dynamique de construction encore supérieure, avec 26 % de logements récents. La moyenne métropolitaine se situe bien en deçà, à 9 %, avec un maximum en Occitanie (15 %).

Le dynamisme des livraisons résulte de celui de la programmation passée, qui a culminé en 2012 à 4 350 logements locatifs neufs financés. Depuis, ce niveau de programmation a diminué et se stabilise depuis 2015 autour de 2 000 logements financés. L'impact sur les livraisons est visible dès 2015 et devrait s'accroître dans les prochaines années.

### En cinq ans, le parc s'est fortement développé dans l'Est

Par région à La Réunion, le parc social s'est particulièrement développé dans l'Est. Près de 3 700 logements y ont été mis en service depuis 5 ans, soit un tiers du parc social existant sur ce territoire. À l'exception de Salazie, toutes les communes de l'Est ont bénéficié de ces livraisons à hauteur de plus de 30 % de leur parc actuel. Celui de la Plaine-des-Palmistes a été multiplié par trois sur les 5 dernières années, restant néanmoins à un niveau assez faible (300 logements en 2016). Rapporté au nombre de résidences principales en 2013, l'Est dispose désormais de 25 % de logements locatifs sociaux sur son territoire (figure 2).

Au Nord, un tiers des résidences principales sont des logements locatifs sociaux, avec un maximum à

Saint-Denis (35 %). Près de 18 % du parc social a moins de 5 ans. Sainte-Marie a fortement porté cette évolution (45 % de parc récent), en particulier à travers les opérations de Beauséjour et de La Réserve.

La région Ouest est la plus hétérogène en matière de répartition du logement locatif social sur son territoire. En 2016, une résidence principale sur cinq est mise en location par un bailleur social, et 19 % d'entre elles ont moins de 5 ans. Au Port, la proportion de logements locatifs sociaux sur le parc de résidences principales se stabilise à

58 %, soit le taux le plus élevé de La Réunion. Le parc portois est néanmoins assez ancien et les livraisons y ont été peu nombreuses ces 5 dernières années. À l'opposé, Trois-Bassins, Saint-Leu et Saint-Paul présentent un déficit important de logements locatifs sociaux ; ce parc représente seulement 5 % des résidences principales à Trois-Bassins, 9 % à Saint-Leu et 12 % à Saint-Paul. Mais l'évolution du parc sur les cinq dernières années y a été supérieure à la moyenne, particulièrement à Saint-Leu et Saint-Paul.

Figure 2 – Caractéristiques du parc locatif social à La Réunion au 01/01/2016

Communes / EPCI	Parc locatif social		Mises en service		Taux de vacance de plus de trois mois	Taux de mobilité en 2015	Loyer moyen
	Logements au 01/01/2016	Part dans rés. ppales	Livraisons 2015	Part dans le parc social			
<b>La Réunion</b>	<b>67 655</b>	<b>22</b>	<b>2 875</b>	<b>4,2</b>	<b>0,7</b>	<b>8,7</b>	<b>5,84</b>
<b>Cinor</b>	<b>24 996</b>	<b>32</b>	<b>884</b>	<b>3,5</b>	<b>0,4</b>	<b>8,4</b>	<b>5,86</b>
Saint-Denis	20 852	35	511	2,5	0,4	7,9	5,76
Sainte-Marie	2 538	23	167	6,6	0,1	10,6	6,00
Sainte-Suzanne	1 606	21	206	12,8	0,1	12,6	6,82
<b>TCO</b>	<b>15 091</b>	<b>20</b>	<b>538</b>	<b>3,6</b>	<b>0,3</b>	<b>7,2</b>	<b>5,71</b>
Le Port	6 871	58	40	0,6	0,3	6,8	5,56
La Possession	2 656	24	163	6,1	0,4	10,1	6,14
Saint-Leu	1 052	9	54	5,1	0,1	8,8	5,68
Saint-Paul	4 391	12	270	6,1	0,1	5,7	5,69
Les Trois-Bassins	121	5	11	9,1	0,0	3,6	5,52
<b>Cirest</b>	<b>10 797</b>	<b>25</b>	<b>684</b>	<b>6,3</b>	<b>2,5</b>	<b>9,5</b>	<b>5,81</b>
Bras-Panon	1 414	31	126	8,9	1,6	9,0	5,95
La Plaine-des-Palmistes	300	15	20	6,7	4,0	6,8	5,81
Saint-André	4 702	25	350	7,4	1,0	8,2	5,75
Saint-Benoît	4 150	34	148	3,6	4,4	11,5	5,83
Sainte-Rose	217	9	40	18,4	1,4	2,8	5,74
Salazie	14	1	0	0,0	0,0	14,3	6,39
<b>Civis</b>	<b>11 210</b>	<b>17</b>	<b>538</b>	<b>4,8</b>	<b>0,3</b>	<b>8,9</b>	<b>5,99</b>
Les Avirons	450	11	92	20,4	0,0	9,9	6,14
L'Étang-Salé	704	14	136	19,3	0,1	10,2	6,20
Petite-Île	199	4	0	0,0	0,0	7,0	5,24
Saint-Louis	3 298	18	222	6,7	0,0	9,4	6,10
Saint-Pierre	6 497	21	88	1,4	0,4	8,5	5,92
Cilaos	62	3	0	0,0	13,3	15,0	6,12
<b>CASud</b>	<b>5 561</b>	<b>12</b>	<b>231</b>	<b>4,2</b>	<b>0,2</b>	<b>12,0</b>	<b>5,93</b>
Entre-Deux	198	8	0	0,0	0,0	12,2	6,06
Saint-Joseph	1 481	11	0	0,0	0,0	9,2	5,96
Saint-Philippe	148	8	51	34,5	0,0	11,5	5,30
Le Tampon	3 734	13	180	4,8	0,3	13,1	5,94

Source : SOeS-Deal, RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; Insee, RP 2013.

La région Sud demeure moins bien dotée en logements locatifs sociaux que le reste du territoire. Ils représentent 17 % du parc de résidences principales dans la Civis et seulement 12 % dans la CASud. La part des mises en services sur les cinq dernières années est proche de la moyenne réunionnaise dans la Civis (21 %), mais inférieure dans la CASud (17 %).

Depuis 2013, la programmation se réoriente vers l'Ouest de l'île, qui mobilise chaque année la majorité des aides à la pierre. En 2016, 47 % des logements locatifs sociaux neufs ont été financés pour cette région où la tension sur le marché et sur le relogement des publics prioritaires est la plus aiguë.

### La croissance du parc locatif social ralentit légèrement en 2015

Sur l'année 2015, la croissance du parc locatif social réunionnais ralentit légèrement (+ 4,1 % après + 5,0 % en 2014), mais demeure très au-dessus de la moyenne française (+ 1,7 %). Par région, la Guadeloupe arrive en tête (+ 4,2 %), alors qu'à l'opposé le parc du Grand Est ne progresse que de 0,6 %.

Durant l'année, 434 logements sont sortis du parc réunionnais, dont un tiers ont été vendus à l'occupant. Dans le même temps, 2 875 logements ont été mis en service (*définitions*). Tous ces logements sont des logements neufs. Particularité réunionnaise, près des deux tiers (63 %) des nouveaux logements ont été acquis par les bailleurs en vente en l'état de futur achèvement (Vefa), les autres ayant été construits par l'organisme. C'est le taux le plus élevé de France, à l'exception de la Corse (75 %). En France, seulement un logement sur quatre est acquis en Vefa, près des deux tiers sont construits par l'organisme, et 11 % sont des logements existants acquis en dehors du parc social.

La région Nord, principalement Saint-Denis, concentre 31 % des mises en service 2015, comme en 2014. La part de l'Est recule mais reste importante (24 % des mises en service), au profit du Sud. Le Sud bénéficie en effet de 27 % des mises en service 2015 (17 % en 2014), dont

plus des deux tiers dans la Civis. La part de l'Ouest se situe à 19 % en 2015, après 23 % en 2014.

### 55 % de livraisons de logements très sociaux en 2015

En matière de financement, les dispositifs les plus sociaux (LLTS, *définitions*), représentent 28 % de l'ensemble du parc locatif social réunionnais début 2016 (*figure 3*). En 2015, 55 % des logements mis en service ont bénéficié de ce type de financement « très social ».

Le parc « social » est très largement composé de logements locatifs sociaux (LLS, *définitions*) ou assimilés. Début 2016, 55 % du parc locatif a bénéficié de financement de type « social », et 38 % des logements mis en service en 2015 en ont bénéficié.

Le parc intermédiaire (*définitions*) demeure relativement marginal dans le parc locatif social réunionnais, représentant moins de 5 % du parc début 2016. En 2015, près de 7 % des mises en service étaient appuyées sur ce type de financement, uniquement des prêts locatifs sociaux (PLS).

Les autres financements sont essentiellement des dispositifs anciens, datant d'avant 1983 pour les DOM.

En 2016, la programmation du PLS a connu son plus haut niveau (417 logements financés) depuis 2009. Cette offre en augmentation se confirme, puisque les maîtres d'ouvrage sociaux présentent plus de 1 000 logements dans le cadre du processus d'attribution 2017 des

aides à la pierre. Ce produit locatif social intermédiaire fait partie intégrante de la politique de l'habitat. Il contribue au parcours résidentiel des ménages et à la mixité sociale, même si la programmation reste prioritairement orientée vers le LLTS qui répond aux besoins du plus grand nombre.

### Un parc locatif social qui affiche « complet »

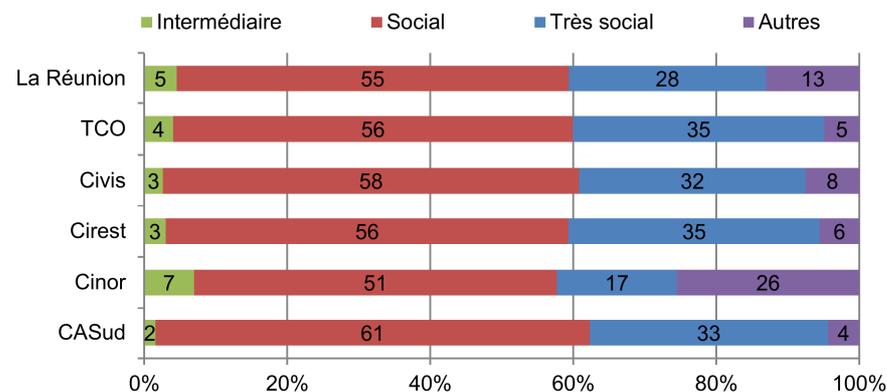
Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 2,1 % des logements sociaux sont vacants (3,3 % en France), en attente pour la plupart d'un futur emménagement. En effet, la vacance de plus de trois mois (vacance structurelle, *définitions*) est quasiment inexistante : seulement 0,7 % des logements sont libres depuis plus de 3 mois ; 40 % d'entre eux sont situés à Saint-Benoît. Dans les autres DOM, la vacance structurelle est plus fréquente, de 2,3 % en Martinique à 4,5 % en Guyane. Au niveau national, elle est stable sur deux ans à 1,6 %.

À La Réunion, cette faible vacance illustre une forte tension sur le logement social. Les trois quarts des ménages réunionnais se situent sous le plafond de ressources exigé pour prétendre à un logement locatif social, en lien avec un niveau de vie particulièrement faible, et plus de 20 000 demandes restent en attente (*source SNE*).

Parallèlement, le taux de mobilité (*définitions*) est assez faible. En 2015, 8,7 % des logements ont changé d'occupant (9,7 % en France). En métropole, seules La Corse, l'île de

**Figure 3 – 55 % des logements ont un financement « social »**

Répartition des logements locatifs sociaux par type de financement



Source : SOeS-Deal, RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

France et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont des taux inférieurs à 10 %, allant de 5,8 % à 7,6 %. Par EPCI à La Réunion, la CASud s'illustre par le taux de mobilité le plus élevé (12 %), les autres EPCI se situant toutes sous les 10 % (figure 4).

### La moitié du parc en QPV

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 52 % des logements locatifs sociaux de La Réunion sont situés en quartier prioritaire de la ville (QPV - *définitions*), contre 31 % en France.

Ces quartiers, au nombre de 49, sont situés sur 13 communes et couvrent une population d'environ 162 000 habitants. Ils ont été définis en raison de leur caractère urbain, avec une forte densité de population, au regard du faible niveau de revenu de leurs habitants. Les logements sociaux mis en service depuis 2011 se situent moins souvent en QPV (18 %), ce qui peut favoriser la mixité sociale. Cette part est très proche du poids de la population totale réunionnaise dans les QPV, qui est de l'ordre de 20 %.

### Le collectif reste la norme

Le logement collectif est largement majoritaire dans le parc locatif social (85 %), alors qu'il reste très minoritaire dans l'ensemble des résidences principales à La Réunion (30 %). Cette part de logements collectifs dans le parc social est proche de la moyenne Française (84 %).

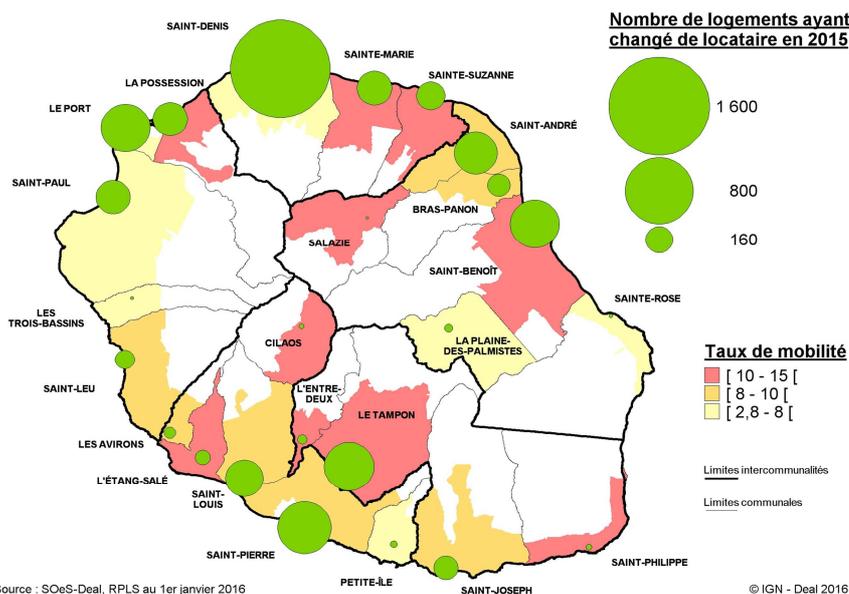
Après avoir fléchi au début des années 2000, le logement collectif a repris de la vigueur et représente 88 % des mises en service dans le parc récent (depuis 2011), et 92 % en 2015.

Le parc réunionnais est dominé par les logements de taille moyenne, les T3 représentant 38 % du parc, proche de la moyenne française (37 %).

Les petits logements sont en revanche plus répandus, les T1 ou T2 représentant 29 % du parc (25 % en France) (encadré 2).

**Figure 4 – Peu de mobilité, notamment dans l'Ouest**

Taux de mobilité et nombre de logements ayant changé de locataire(s) en 2015



Source : SOeS-Deal, RPLS au 1er janvier 2016

© IGN - Deal 2016

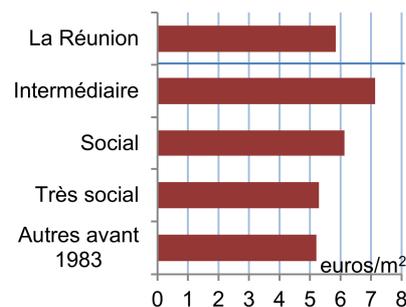
### Des loyers supérieurs à la moyenne française

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le loyer moyen dans le parc locatif social réunionnais s'élève à 5,84 euros du m<sup>2</sup> habitable (*définitions*), en légère hausse sur un an (+0,8 %). Les loyers sont plus élevés qu'au niveau national (5,70 euros/m<sup>2</sup> en moyenne) et que chacune des autres régions françaises, à l'exception de l'Île-de-France (6,70 euros/m<sup>2</sup>), de la Guadeloupe et de la Guyane (6 euros/m<sup>2</sup>). Les prix plus élevés comparativement à la Métropole sont liés en partie à la jeunesse du parc réunionnais. Les logements récents sont en effet plus répandus à La Réunion et ils se louent plus chers que les plus anciens (6,10 euros/m<sup>2</sup> à La Réunion, 6,49 euros/m<sup>2</sup> au niveau national). De plus, La Réunion applique généralement un loyer unique qui porte à la fois sur le logement et le parking par exemple. En Métropole, les baux sont plus souvent établis sur la base d'un loyer principal, correspondant au logement seul, et d'un loyer accessoire (parking, etc.).

Les écarts de loyers sont assez faibles entre les intercommunalités, mais pris indépendamment les écarts d'une commune à l'autre peuvent être significatifs, principalement en lien avec le type de financement des

logements implantés sur chaque commune. Les loyers s'échelonnent ainsi de 5,24 euros/m<sup>2</sup> à Petite-Île (64 % de logements locatifs très sociaux dans le parc) à 6,82 euros/m<sup>2</sup> à Sainte-Suzanne (16 % de LLTS). Par type de financement, un logement locatif très social est donc proposé au prix le plus bas, à 5,3 euros/m<sup>2</sup> en moyenne sur l'île, comme un logement ayant bénéficié d'autres financements avant 1983, (figure 5). Un logement social se loue un peu plus cher, en moyenne 6,1 euros/m<sup>2</sup>, et les logements intermédiaires sont logiquement proposés au tarif moyen le plus élevé, 7,1 euros/m<sup>2</sup>. Les loyers varient aussi principalement en fonction de la période d'achèvement du logement mais aussi du nombre de pièces. Comme dans le parc privé, les petits logements restent plus chers à la location (encadré 2).

**Figure 5 – Loyer moyen au m<sup>2</sup> par type de financement**



Source : SOeS-Deal, RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### Une offre en petits logements supérieure à la moyenne française

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 8 % des logements du parc locatif social ont une seule pièce (T1) et 21 % ont deux pièces (T2), soit 19 500 logements. La part des petits logements (29 %) est plus élevée à La Réunion qu'en moyenne nationale (25 %), plaçant La Réunion au deuxième rang des régions françaises derrière l'Île-de-France (30 %). Les autres DOM hors Mayotte sont moins bien dotés, avec 17 % de petits logements dans leur parc social. La taille des ménages réunionnais (2,7 personnes par ménage) est pourtant plus grande que celle de France (2,2), ou que celle de Guadeloupe ou de Martinique. Mais la demande de petits logements reste forte, les personnes seules représentant près de la moitié des demandes en attente à La Réunion. Le vieillissement de la population devrait également accroître cette demande dans les années futures.

Sur les cinq dernières années, la part des livraisons de T1 ou T2 (24 %) a néanmoins diminué à La Réunion comparativement à l'ensemble du parc, alors qu'elle a augmenté en France métropolitaine (31 %).

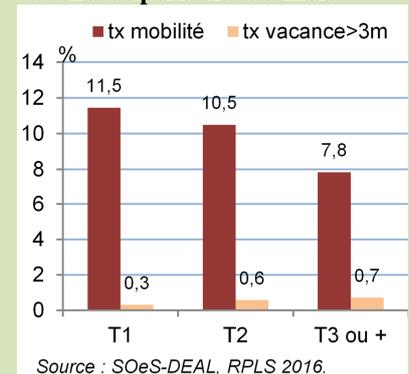
Les petits logements étant très convoités, peu sont durablement libres à la location (figure 6). Début 2016, seulement 0,5 % d'entre eux sont vacants depuis plus de trois mois, avec une tension encore plus forte sur les T1 (0,3 %). Ces logements, qui constituent souvent un « tremplin », ont en revanche un taux de mobilité plus élevé : 11,5 % des T1 et 10,5 % des T2 ont changé de locataire(s) en 2015.

### Un T1 se loue 7,1 euros/m<sup>2</sup>

La surface moyenne d'un T1 dans le parc locatif social est de 33 m<sup>2</sup>, celle d'un T2 de 54 m<sup>2</sup> (67 m<sup>2</sup> pour l'ensemble du parc). Comme dans le parc privé, les petits logements se louent plus chers au m<sup>2</sup> que les logements plus grands, particulièrement les T1 (figure 7). Leur loyer moyen est en effet de 7,1 euros/m<sup>2</sup>, soit 1,3 euro plus cher que la moyenne des logements. Les T2 se louent quant eux 6,1 euros du m<sup>2</sup>.

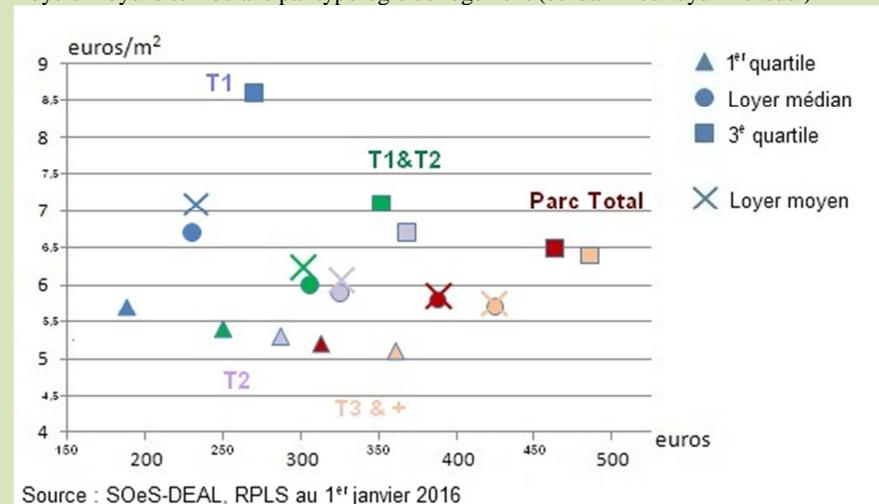
La part des logements de une ou deux pièces représente entre 25 % et 30 % des logements sociaux dans chaque EPCI (figure 8), à l'exception de la CASud qui propose près de 40 % de petits logements sur son territoire, dont 13 % de T1. La part de T1 est particulièrement élevée au Tampon, où ils représentent 16 % de l'offre locative sociale. Cette surreprésentation du T1 au Tampon s'explique en partie par la présence de l'université et de logements étudiants.

### Figure 6 – Taux de mobilité et de vacance supérieure à 3 mois



### Figure 7 – Les petits logements sont les plus chers au m<sup>2</sup>

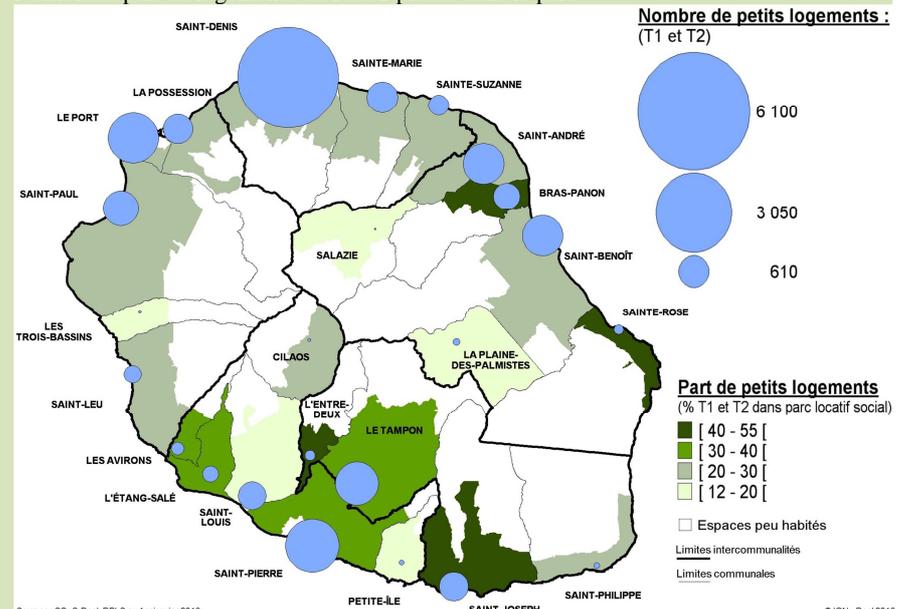
Loyers moyens et médians par typologie de logement (euros/m<sup>2</sup> ou loyer mensuel)



Lecture : chaque typologie de logement a sa couleur. Les T1 du parc locatif social ont en moyenne un loyer de 7,1 €/m<sup>2</sup> et sont proposés à 232 €/mois. La moitié des T1 (médiane) ont un loyer inférieur à 6,7 €/m<sup>2</sup> ou 230 €/mois, un quart ont un loyer inférieur à 5,7 €/m<sup>2</sup> ou 188 €/mois (1<sup>er</sup> quartile) et un quart un loyer supérieur à 8,6 €/m<sup>2</sup> ou 270 €/mois (3<sup>e</sup> quartile).

### Figure 8 – Le Sud est proportionnellement mieux doté en petits logements

Nombre et part de logements de 1 ou 2 pièces dans le parc



## Définitions

Les logements du parc locatif des bailleurs sociaux ont été regroupés en 4 catégories selon leur **mode de financement** :

- les **logements très sociaux**, destinés au public le plus défavorisé. Cette catégorie concerne principalement les logements locatifs très sociaux (**LLTS**), accessibles avec un plafond annuel de ressources (revenu fiscal de référence) fixé à 13 575 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une personne seule ; d'anciens programmes à loyer réduit (PLR) ou programmes social de relogement (PSR) appartiennent également à cette catégorie.
- les **logements sociaux**, destinés également aux ménages à revenus modestes. Ils regroupent essentiellement les logements locatifs sociaux (**LLS**), dont le plafond annuel de ressources est fixé à 18 100 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une personne seule ; les Habitations à loyer modéré ordinaire (HLM/O) sont également intégrés à cette catégorie.
- les **logements intermédiaires**, qui regroupent les prêts locatifs social (**PLS**), avec un plafond de ressources fixé à 23 530 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une personne seule, ainsi que les ILN et ILM (immeuble à loyer normal ou moyen).
- les **autres financements** datent essentiellement d'avant 1983 dans les DOM. Ils sont composés aux deux tiers de logements financés par l'agence française de développement (AFD) dans les années soixante ou soixante-dix.

L'année de première **mise en service** est celle d'entrée du logement dans le parc locatif social. Les mises en service d'une année donnée peuvent être réévaluées suite à la collecte d'informations manquantes auprès des bailleurs.

Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** se sont substitués aux zones urbaines sensibles (ZUS) et aux quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le **loyer moyen** est le rapport de la somme des loyers principaux sur la somme des surfaces habitables des logements loués au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La **surface habitable** correspond à la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres.

Le **taux de vacance** est le rapport entre les logements vacants (hors logements vides pour raison technique) et les logements proposés à la location. La **vacance structurelle** concerne les logements vacants depuis plus de 3 mois.

Le **taux de mobilité** correspond au rapport des emménagements dans les logements proposés à la location depuis un an ou plus sur les logements proposés à la location depuis un an ou plus.

Les rotations au cours d'une même année ne sont pas mesurées. Un logement est considéré comme ayant fait l'objet d'un emménagement si le bail est en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et a pris effet dans le courant de l'année 2014.

## Source

Le **répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux (RPLS)** a été mis en place en 2011. Il a pour objectif de dresser l'état du parc de logements locatifs des bailleurs sociaux au 1<sup>er</sup> janvier d'une année. Il est alimenté par les informations qu'ils transmettent. Les bailleurs tenus à cette transmission sont notamment les organismes d'habitations à loyer modéré visés à l'article L.411-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH) et les sociétés d'économie mixte visées à l'article L.481-1 du CCH. À La Réunion, sept bailleurs qui ont leur siège dans le département sont concernés (Semader, Sedre, Semac, SHLMR, SIDR, Sodegis et Sodiad) ainsi qu'une SCI foncière.

Ces bailleurs déclarent l'ensemble des logements ordinaires pour lesquels ils sont titulaires d'un droit réel immobilier (pleine propriété, bail emphytéotique, à construction ou à réhabilitation) ou usufruitiers. Le répertoire ne couvre pas les logements-foyers ni les résidences sociales.

Le répertoire est mis à jour chaque année.

Le calcul du taux de logements sociaux présenté dans ce document diffère sensiblement du taux calculé dans le cadre de la **loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)**, car la méthodologie de comptabilisation n'est pas tout à fait identique. Dans le cadre de l'enquête SRU, les résultats RPLS sont tout d'abord consolidés par un inventaire contradictoire avec les communes. Des "équivalents logement" sont également pris en compte, comme par exemple les places en centre d'hébergement. De plus, les ventes de logements sociaux sont comptabilisées pendant cinq ans.



Direction de l'environnement,  
de l'aménagement et du  
logement  
de La Réunion

Service connaissance, évaluation,  
transition écologique

Unité évaluation et statistiques

2, rue Juliette Dodu  
CS 41009

97743 Saint-Denis Cedex 9

Tél. : 0262 40 26 71

Mél. : deal-reunion  
@developpement-durable.gouv.fr

Internet :  
[www.reunion.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr)  
[www.side.developpement-durable.gouv.fr](http://www.side.developpement-durable.gouv.fr)

Directeur de la publication :  
Jean-Michel Maurin

Rédaction :  
Claire Grangé, Vincent Liaut,  
Audrey Besnard  
et Stéphanie Jalabert

Cartographie :  
Vincent Liaut

© Deal 2017